

REGLEMENT DE JEU D'ORANGE TUNISIE « WININTI 5 : Ti Ma3roufa »

Remarque générale :

Apple n'est pas sponsor du jeu et par conséquent ne joue aucun rôle ni endosse une quelconque responsabilité dans le jeu et dans la désignation des gagnants.

Article 1 : Organisateur du jeu

L'organisateur du présent jeu est ORANGE TUNISIE SA, Société Anonyme au capital de 31 335 600 dinars, inscrite au registre national des entreprises, registre du commerce, sous l'identifiant unique numéro 0868024D, titulaire du matricule fiscal N°0868024D/A/M/000, ayant son siège social à l'Immeuble Orange Tunisie, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis-Tunisie, représentée par son Directeur Général, M. Thierry MILLET, ci-après désigné « Orange Tunisie » ou l' « Organisateur ».

Article 2 : Les règles du jeu

2.1 Durée, délai et lieu du jeu

Le jeu se déroule sur l'application « Wininti 5: Ti Ma3roufa » téléchargeable sur le Playstore de Google pour les téléphones Android, Huawei App Gallery pour les téléphones Huawei et l'App store pour les iPhones et ce, pendant la période allant du 16 Août 2022 au 17 Septembre 2022.

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure à l'exception des employés d'Orange Tunisie ainsi que leurs ascendants et descendants et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de sa famille.

Ce jeu est sans obligation d'achat.

2.2 Mode de participation au jeu

Pour participer au jeu, il suffit de suivre les étapes suivantes :

- Remplir la demande de participation se trouvant sur le site Orange : www.orange.tn dont une copie est jointe en Annexe 1.
- L'envoyer à l'Attention du Directeur Général Adjoint à l'adresse mail suivante : assistance@orange.com ;

ou

- Ouvrir Google Playstore / Huawei App Gallery / Apple App store et installer le jeu. (NB : le téléchargement et l'installation est ouverte à tout le monde sans aucune restriction) ;
- Télécharger l'application « Wininti 5: Ti Ma3roufa » ;
- Lancer le jeu ;
- S'inscrire au jeu en renseignant le numéro de Téléphone, son nom, son prénom et le Numéro de sa CIN.
NB : l'inscription au jeu est ouverte à tout le monde (clients Orange ou non). Le numéro collecté sert uniquement à contacter les gagnants des lots physiques et la CIN sert à vérifier l'identité du gagnant des lots physiques.
- Un cadeau de bienvenue sera attribué sous forme d'un code après inscription au jeu.
Pour « convertir » le code de bienvenue le participant doit l'entrer dans la rubrique bon plan « Wininti » sur myOrange.
MyOrange peut être téléchargée gratuitement sur Apple Store ou Google Play ou bien Huawei App Gallery. Les liens de téléchargement sont rappelés dans l'application Wininti.
- Choisir depuis un écran le personnage avec qui jouer et répondre au quiz proposé.
- Chaque participant aura 10 questions par jour avec un temps limite de 10 secondes pour répondre à chaque question. Chaque bonne réponse permet au participant de collecter des

- points et augmenter son score. De plus, à chaque palier de 3 bonnes réponses, une Zhar Machine apparaîtra. Celle-ci permettra au participant de récupérer un code lui permettant de récupérer un gain sur myOrange (rubrique bon plan wininti)
- Chaque semaine le participant aura le droit à 3 jokers utilisables (1 joker par semaine) pour l'aider à répondre une question donnée.
 - En plus de ces 3 jokers, chaque participant ayant cumulé 10 bonnes questions d'affilée (série réalisée le même jour ou sur plusieurs jours) aura la possibilité de déclencher une attaque sur un autre participant selon leur numéro de téléphone, il suffit d'insérer son numéro de téléphone et s'il est bien sur la base de données le participant auteur de l'attaque peut soustraire des points du score du participant attaqué (Un nombre fixe de 100 points pour chaque attaque. Si le participant en question ne dispose pas de solde suffisant dans son score l'attaque n'est pas comptabilisée et le participant attaquant pourra attaquer un autre participant.). Le participant attaqué sera informé par un message pop-up qui l'incitera à déclencher une attaque en retour. Il suffit qu'il suive les instructions pour le faire.
 - Les participants qui auront obtenus les 500 meilleurs scores dans le classement général à la date de fin du jeu, participeront à un tirage au sort pour en désigner 5 gagnants. Ces derniers gagneront les lots physiques objets de l'article 3.

Article 3 : Lots mis en jeu

Les lots mis en jeu durant toute la durée du jeu sont les suivants :

3.1 Lots de Bienvenue :

- 90000 Codes de recharge 100Mo sont attribués aux premiers 90000 inscrits ; La valeur unitaire de chacun des lots est de 0,450 dinar TTC.

3.2 Lots attribués par « la zhar Machine » :

- 21000 codes de recharge 100Mo de valeur de 0,450 dinar TTC.
- 50000 codes de recharge 1Dinars
- 2500 codes de recharge 5 Dinars
- 150 Bons d'achat (applicables pour les smartphones et accessoires) consommables sur le site orange.tn d'une valeur unitaire de 100 Dinars TTC.

3.3 Lots physiques gagnés par tirage au sort :

5 gagnants tirés au sort parmi les 500 premiers participants du classement général :

- (1) Samsung S22 Ultra d'une valeur unitaire de 5999 Dinars TTC
- (2) Bon d'achat consommable sur le site orange.tn d'une valeur unitaire de 1500 Dinars TTC
- (2) Scooter Xiaomi Essential d'une valeur unitaire de 1700 Dinars TTC

Article 4 : Désignation des gagnants

La désignation des gagnants des lots objets de l'article 3.2 se fera d'une façon aléatoire grâce à un algorithme implémenté côté serveur.

La désignation des gagnants des lots physiques objets de l'article 3.3 se fera par tirage au sort qui aura lieu le 17 Octobre 2022 au siège d'Orange Tunisie situé à l'immeuble Orange, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie, en présence de l'huissier de justice M. Mohamed Hassan KOUKI dont le cabinet est situé à 12 Avenue, Habib Bourguiba, Ariana.

Le résultat sera publié sur la page Facebook d'Orange Tunisie sur le lien suivant : <https://www.facebook.com/OrangeTN/>

Le service client d'Orange Tunisie contactera les gagnants désignés par tirage au sort à compter du jour de leur désignation, sur leurs numéros de téléphone (numéros renseignés lors de l'inscription au jeu).

Si un gagnant est injoignable après trois (3) tentatives d'appels téléphoniques, le gain sera attribué à la personne suivante tirée au sort.

Article 5 : Remise des lots

La remise des lots objets de l'article 3.3 se fera au siège d'Orange Tunisie, sis à Immeuble Orange, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003, Tunis.

Les gagnants autorisent l'Organisateur à vérifier leurs coordonnées (adresse postale et/ou numéro de téléphone). A ce titre, chaque gagnant qui se présente pour récupérer son lot devra être muni d'une pièce d'identité prouvant qu'il est le propriétaire de la ligne qui a été utilisée ou le numéro qui a été renseigné pour participer au jeu, si le gagnant n'en n'est pas propriétaire, il devra impérativement présenter une procuration du propriétaire du numéro.

Les gagnants devront dans un délai ne dépassant pas les quarante-huit heures jours à compter de leur notification, régulariser leurs situations et réclamer les lots. A défaut, les gagnants seront disqualifiés et les lots gagnés seront perdus pour les participants et demeureront acquis pour l'Organisateur. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie ni d'aucun remboursement de quelque nature que ce soit et sont non-cessibles.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des prix de valeur équivalente. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute avarie, vol ou perte intervenu après réception des lots par les participants. Enfin, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance des lots gagnés.

Par ailleurs, les gagnants s'engagent à respecter l'image de marque d'Orange Tunisie et ne rien entreprendre qui puisse y nuire.

Article 6 : Remboursement

La participation au jeu est gratuite, ainsi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande envoyée à l'adresse du jeu, le remboursement des frais nécessaires à sa participation au jeu.

Article 7 : Informations et protection des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi organique n°2004-63 du 27/07/2004 relative à la protection des données à caractère personnel.

Tous les participants au jeu disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification des données les concernant.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Immeuble Orange Tunisie, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis.

Article 8 : Dépôt légal

Le présent règlement est déposé auprès de l'huissier notaire Maître Helmi Hosni, dont le cabinet est sis au 517, Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamen, Ariana, dépositaire du règlement avant sa publication et sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite avant la fin de la période du jeu (Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Maître Helmi Hosni, 517, Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamon, Ariana.

Le timbre nécessaire à la demande d'une copie du règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif en vigueur.

Le règlement de jeu peut être modifié à tout moment par un avenant dûment signé par l'Organisateur. L'annonce de ces modifications est déclarée par l'Organisateur du jeu de la manière qu'il jugera propice.

Article 9 : Litiges et responsabilités

La participation au jeu emporte l'acceptation pleine et entière par les participants des clauses du présent règlement. Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du jeu, son déroulement ainsi que ses résultats.

Le participant est seul responsable en cas de fraude de sa part par quelque moyen que ce soit et toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 10 : Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes du jeu de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au présent jeu.

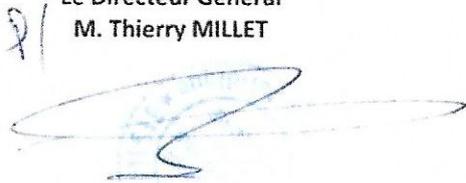
Article 11 : Attribution de compétence

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois tunisiennes, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Tout litige entre les parties relève de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Fait à Tunis, le 05 Août 2022

P/Orange Tunisie SA
Le Directeur Général
M. Thierry MILLET



Maître Helmi HOSNI
L'huissier notaire

مخاتون مسابقة مردع
يتمكنها بتاريخ 08 أوت 2022

